Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D170_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 2 novembre 2023

L'an 2023 et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 26 octobre 2023.

Date de la convocation : 26 octobre 2023
Date d'affichage : 26 octobre 2023
Délibération N° 02-11-2023 / N°170
Etaient présents les membres en exercice : 73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 7
Membres votants : 85

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Alexandre Hulot, Yves Petit, André Michel, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Alain Debureaux, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Philippe Carton suppléé par Fabien Duranel, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.
Absents excusés : Michel Petit, Geneviève Meurice, Benoit François, René Pruvost, Eric Caron, Chantal Dufresne.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Eric Poulain ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Roland Descamps ayant donné procuration à Lionel Cayet,.

Secrétaire de séance : Patrick Dekeyser

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D170_2023-DE

Titre de la délibération : Site de Clairefontaine Duisans : bail locatif pou

Durant la phase des travaux sur le site de Clairefontaine au 4 rue du Docteur Laroche à Duisans, la Communauté de Communes a été sollicitée par l'Association SIEL BLEU pour une demande de location de bureau.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire de louer à l'association SIEL BLEU le bureau « E1 » dans la cour basse d'une surface de 37,55m², moyennant un loyer annuel de 5 160€, payable mensuellement au plus tard le 5 du mois, soit 430€ par mois, électricité comprise, indexé sur l'évolution de l'indice ILAT (Indice des Loyers d'Activités Tertiaires). Le dernier indice de référence connu est celui de 2ème trimestre 2023. Il s'établit à 130,64.

A ce loyer s'ajoute la somme de 55€ par mois pour la connexion WIFI du site.

Le bail commercial sous seing privé est conclu pour une durée de 9 ans avec une date de prise d'effet au 9 novembre 2023. Le dépôt de garantie est d'un mois de loyer.

Concernant les conditions de la mise à disposition du réfectoire et d'autres salles du site, celles-ci ne seront pas gratuites et restent à préciser en fonction des utilisations potentielles envisagées. Un règlement intérieur du site de Clairefontaine sera rédigé et signé par l'ensemble des locataires pour permettre une bonne cohabitation des différentes activités du site.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 17 août 2023 et de la commission patrimoine du 12 septembre 2023.
Ainsi, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

* d'approuver la location du bureau E1 à compter du 9 novembre 2023 à l'Association SIEL BLEU moyennant un loyer mensuel de 430€ auquel s'ajoute 55€ par mois de frais pour la connexion Wifi, soit au total 485€ par mois.

* d'autoriser le Président à signer le bail sous seing privé entre nos deux entités.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/11/2023 et publication ou notificatio du 09/11/2023